

Formulaire de déclaration d'acquisition (achat) d'éditeur

Si vous souhaitez déclarer une nouvelle acquisition, veuillez nous fournir les renseignements obligatoires suivants

Information sur l'acquéreur (acheteur)

Nom :

Numéro IP (si connu) :

Affiliation :

Information sur l'entité acquise (vendeur)

Nom :

Numéro IP (si connu) :

Affiliation :

Quel pourcentage de parts l'acheteur a-t-il le droit de percevoir ?

100 %

50 %

Autres (veuillez spécifier) :

À quelle date l'acquisition entre-t-elle en vigueur ?

JJ/MM/AAAA

Quelle est la durée de cette acquisition ?

Nombre de mois :

Est-ce que l'acquisition se renouvelle automatiquement à son échéance ?

Oui Non Sans objet (choisissez cette option si l'entente n'a pas de durée déterminée)

Avez-vous droit aux droits générés non payés ?

Oui Non

Pour quel(s) territoire(s) l'acquisition est-elle valide ?

Canada

Autres (veuillez spécifier) :

Est-ce que le catalogue du vendeur est automatiquement réassigné à tous les représentants locaux de l'acquéreur ? (p. ex. si l'acquéreur est sous-édité en Italie, est-ce que cette entente de sous-édition s'applique désormais au vendeur également ?) :

Oui Non Partiellement (veuillez spécifier) :

Une copie de cette acquisition se trouve en annexe du présent formulaire

Oui Non

Une liste des œuvres qui font partie de cette entente peut être soumise en annexe du présent formulaire

Informations additionnelles optionnelles

Quels droits sont couverts par cette entente ?

Exécution

Reproduction

Synchronisation

Quel numéro d'identification votre organisation utilise-t-elle pour cette acquisition ?

Numéro :

Explication des termes

Entente d'acquisition (convention d'achat)

Entente entre un acheteur et un vendeur qui concerne en tout ou en partie le catalogue du vendeur et en vertu de laquelle l'acheteur se porte acquéreur de tous les droits d'édition des œuvres musicales ainsi que des dispositions légales en vertu desquelles ces œuvres ont originalement été assignées. L'acquisition peut porter sur :

- (a) l'entreprise elle-même, ce qui inclut le droit d'utiliser le nom de l'entreprise ainsi que le nom de son catalogue ainsi que toutes les chansons qui sont la propriété de l'entreprise, ou
- (b) les œuvres musicales figurant au catalogue de l'entreprise au moment de la transaction, excluant le droit d'utiliser le nom de l'entreprise ou le nom de son catalogue.

Droits générés non payés

Toute somme d'argent reçue par la SOCAN pour une période qui précède la date d'entrée en vigueur de l'entente, mais qui n'a pas encore été répartie au cédant

Coordonnées

Veillez nous fournir vos coordonnées ci-dessous afin que nous puissions communiquer avec vous si nous avons des questions au sujet de l'information que vous nous avez soumise :

Pour nous joindre

Si vous avez des questions, n'hésitez surtout pas à communiquer avec nous :

contrats@socan.com